

*à propos
du laxisme*

...

lettre ouverte à Monsieur Badinter
ministre de la Justice.

A Monsieur BADINTER
Ministre de la Justice
4, place Vendôme, Paris

Monsieur,

J'attire de nouveau votre attention par la présente lettre, compte tenu du silence, de l'indifférence, que vous opposez au courrier que je vous ai adressé le 30 mai dernier.

Je n'ignore pas l'importance de vos fonctions, pas plus que les difficultés qu'elles produisent. Autant et sinon plus que quiconque je suis à l'écoute et à la lecture de tout ce qui concerne l'univers carcéral et judiciaire. Je doute que vous puissiez prétendre aux mêmes connaissances; dans le cas contraire, la honte et le dégoût seuls pourraient s'inscrire à votre crédit.

Avant d'aller au-delà dans mon propos dont la sévérité critique vous gênera, vous agacera sans doute, sachez, Monsieur, que je suis cet homme de 40 ans ayant à ce jour effectué **dix-huit ans de prison** pour des faits remontant à 1962 et dont la gravité, loin de vous effrayer, vous rassurera sur la farce orchestrée par vos opposants et détracteurs quant au laxisme de votre système judiciaire.

Pour quelques modestes, très modestes cambriolages, je fus condamné par la Cour d'Assises d'Aix-en-Provence, à **vingt ans de réclusion criminelle**. J'étais alors âgé de 20 ans. Après avoir purgé quatorze ans de cette peine je fus admis au bénéfice de la libération conditionnelle.

Quatorze ans dont six effectués en quartier d'isolement ou en Q.H.S.!

Quatorze ans à vivre chaque jour sa mort comme je l'ai vécue vous laisse dans la chair et dans l'esprit une écorchure, une meurtrissure, très difficilement guérissable... Pensez-vous savoir cela? Non, Monsieur, non. Peut-être l'avez-vous su lorsque vous étiez homme de droit, mais plus maintenant que vous êtes devenu ce rouage politique dont l'instrumentation est sans équivoque. L'art du compromis que la politique!... l'absence d'état d'âme!

Que pouvez-vous savoir des motifs réels qui me firent condamner à vingt ans de réclusion criminelle, libérer après quatorze ans, puis me voir révoquer ma libération conditionnelle parce que je ne m'étais « pas-soumis-aux-mesures-d'assistance-et-de-contrôle » selon les propres termes de Monsieur Jeôl, directeur des affaires criminelles et des grâces?

De quelle connaissance réelle, de quel savoir honnête de mon existence pouvez-vous décemment vous inspirer pour oser prétendre et admettre qu'un homme ayant effectué dix-huit ans de prison à ce jour sur

vingt, puisse faire montre de bonne volonté, de sérénité, pour purger quelques années encore ?

L'on vous fait reproche de ce qu'un condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pourrait être libéré après avoir effectué quatorze ans de prison ! Le courage ne semble pourtant pas vous manquer ; comment alors ne rétorquez-vous pas à ces maximalistes morbides et manipulateurs, que dans vos prisons vous avez, pour la gloire vengeresse d'une pathologie sécuritaire (n'ayons pas l'impudeur de parler « justice » dans ces cas-là n'est-ce-pas !) des hommes qui crèvent depuis près de vingt ans et plus, et, que chacun se rassure, vous n'êtes pas à imaginer même leur libération. La mythologie laxiste peut toujours s'exercer sur d'autres cas, pas sur ceux-là. Ceux-là même que vous taisez, que vous cachez, afin qu'au-delà des critiques et des manifestations critiquables dont vous êtes souvent victime, votre humanisme et vos qualités d'Homme de Droit, de Justice, restent saufs !...

Dix-huit ans, Monsieur, et vous avez admis auprès d'Henri Leclerc, un de mes avocats, lors de l'audience que vous lui accordiez courant juillet, du moins est-ce ce qu'il m'en a dit, qu'une libération conditionnelle serait prématurée et quoique j'aie effectué dix-huit ans de prison sur le quantum des vingt-cinq ans auxquels je suis condamné. Comment osez-vous admettre cela si vous n'êtes devenu autre chose que cet outil politique ? Comment pouvez-vous concevoir qu'au sortir de l'adolescence et condamné à vingt ans de réclusion criminelle, je puisse effectuer cette peine dans son intégralité ? Je vous le répète, ma libération conditionnelle me fut révoquée **intégralement** parce que je ne m'étais « pas soumis aux mesures de contrôle et d'assistance » ! Et uniquement pour cela ! En d'autres termes, par une décision administrative, car l'on ne m'a pas demandé de défense en l'espèce, je fus condamné à près de huit ans de prison complémentaires (je connais des cas où l'on n'a pas condamné à davantage pour meurtre), pour le seul fait « d'insoumission » à un contrôle, fût-il judiciaire. Et vous osez admettre cela ? Moi pas, et d'autres avec moi, croyez-le bien.

Plus tard, j'ai eu à commettre un délit de « recel qualifié » qui me fit condamner à cinq ans de réclusion criminelle supplémentaires : cinq ans plus huit ans... Quel est le qualificatif le plus précis pour situer un tel acharnement dans le désir de détruire ?

Comment pouvez-vous **décemment** imaginer me renvoyer à l'arbitrage du Tribunal de l'Application des Peines pour décider de ma libération ? Ce Tribunal reste par ailleurs à organiser et il ne le sera pas de toute façon avant 1986... Je serai alors dans ma vingt et unième année de prison ! Que craignez-vous donc pour affirmer un tel renoncement dans la décision qui s'impose très impérativement à mon sujet ? Les nécessités politiques et objectives sûrement... La confortabilité de vos fonctions ?...

Jamais vous ne me ferez m'y soumettre, jamais !

Voyez-vous, avant que d'opérer une certaine dérive délinquancière, et même pendant, j'ai été un militant politique très engagé. Durant mon adolescence et jusqu'à ma condamnation à vingt ans de réclusion criminelle, mes déterminismes étaient d'obéissance strictement marxiste et se manifestaient au sein des Jeunesses Communistes et plus globalement dans cette mouvance à combattre le colonialisme français de l'époque.

A ma sortie de prison et malgré les quatorze années passées (mais toujours à lutter contre le totalitarisme pénitentiaire, autrement qualifié de nos jours « lobby pénitentiaire »), nous constituions avec quelques camarades, dont P. Goldman, un comité d'études et d'enquêtes antifasciste, ainsi que diverses autres activités tant intellectuelles, universitaires, que politiques ou militantes, pour être plus précis. « Activités » dont j'ai la satisfaction encore à ce jour de les situer idéologiquement légales et, n'en déplaise aux critiques, très saines. Je ne suis pas un truand et vous le savez bien d'ailleurs. Vous écriverais-je sinon et sur ce registre? Que d'aucuns contestent la validité de ces engagements ne m'importe pas autant que ce que j'ai pu les vivre. Qu'ils vous gênent jusqu'à décider le baillon de la censure par l'entremise de votre administration ne me surprend pas, pas plus que quiconque informé de ces pratiques tellement courantes que c'en est banalité d'avoir à le dire.

Souffrez donc, Monsieur, qu'aujourd'hui votre gêne ne puisse occulter mon témoignage. En outre, et pour être plus précis, je ne vous demande pas de me croire. Je vous dis ce qui est. Et sans avoir à me justifier par quelque propos que vous interpréteriez de culpabilisants.

Un autre de mes avocats, Thierry Fagart, vous disait dans sa note du 10 février 1983, celle-ci consécutive au rejet de ma demande de libération conditionnelle par la Commission locale de Poissy : « ... J'ai pu constater, comme vous-même, que jusqu'à présent Bauer avait suivi avec calme et espoir la procédure engagée en vue de sa libération. L'ayant rencontré la semaine dernière à la M.C. de Poissy, j'ai trouvé un homme très déprimé et extrêmement sensibilisé par ce qu'il qualifie lui-même "d'injustice flagrante" ».

« Je pense donc qu'il y a urgence à réexaminer très rapidement la situation de Charles Bauer car, outre le fait qu'une telle démarche s'inscrit dans un processus de respect des droits et de l'identité du justiciable, j'ai l'intime conviction que mon client ne supportera désormais plus longtemps la situation qui est aujourd'hui la sienne.

« Je voudrais pour terminer vous rappeler qu'en une période où les plus hautes autorités de l'Etat prônent la vertu de l'oubli pour les tragiques événements liés à la décolonisation en Algérie, il est aujourd'hui un homme qui purge dans les prisons françaises une peine de vingt ans de réclusion criminelle pour quelques cambriolages sans armes ni violence, commis alors que s'éteignaient les derniers feux de la guerre coloniale. Charles Bauer, alors âgé de 20 ans au moment de son arrestation, militait

en cette période troublée sur les docks de Marseille au sein des Jeunesses Communistes. Le "procès de rupture" qui fut le sien en 1966 explique dans une large mesure le caractère démesuré de la condamnation prononcée contre lui.

« Bauer ne réclame aujourd'hui qu'une chose : bénéficier lui aussi de l'oubli pour qu'il ne soit pas dit que dans la France socialiste le sort d'un officier général factieux des années soixante est infiniment plus favorable que celui d'un jeune prolétaire de 20 ans dont l'expression de la révolte oscillait alors entre l'action politique traditionnelle et la délinquance de droit commun... »

Que tout cela doit vous paraître fastidieux à relire, si vous l'avez lu, y ayant consacré quelques-unes de vos précieuses minutes ! Pour moi, des années et encore des années, une éternité faite de jours sombres, de nuits identiques aux jours dans leur obscurité, leur douleur, à vivre et à crever cette « lecture » !

Souffrez donc quelques minutes encore ce témoignage, Monsieur.

Vous êtes, paraît-il — selon vos propres termes dans l'entretien que vous accordiez à cet hebdomadaire parisien et en réponse aux attaques spécieuses et spéculatives de ce personnage dont les frasques n'amusement que les sots —, « l'animal humain le plus acharné qu'il soit ».

Je fais, et d'autres avec moi, plus que douter de votre assertion en sachant les renoncements et autres compromis dont vous avez fait preuve tant sur le registre judiciaire que pénitentiaire. Les nécessités politiques et objectives n'est-ce-pas !...

L'abolition de la peine de mort dont vous pourriez vous honorer ? Parlons plutôt d'abolition de la « guillotine », de suppression d'une barbarie ancestrale et lâche qui, si elle avait été exemplaire et dissuasive, comme le prétendent quelques nostalgiques des petits matins blafards, aurait éliminé depuis beau temps la criminalité. La prison n'est pas davantage dissuasive et exemplaire. Le cas échéant, ça se saurait. Là est un autre débat. Pas si différent pourtant de celui où s'articule mon discours-témoignage. En effet, la prison est criminogène dans sa finalité exclusivement oppresso-répressive telle qu'elle s'exerce de nos jours dans vos établissements. Vous tentez de faire admettre qu'elle le serait moins si des crédits vous étaient accordés... pour construire des prisons et en supprimer quelques autres. Ces dernières, par leur insalubrité, la promiscuité de ceux qui y croupissent, seraient selon vous le facteur essentiel de récurrence. Allons, Monsieur, c'est un faux débat que celui-ci et vous le savez bien. Vous savez pertinemment que la récurrence n'est jamais que la conséquence du régime répressif que vous défendez et malgré les quelques améliorations que vous avez très chichement décidées. Vous n'êtes pas sans ignorer que le mépris, la néantisation de la personne humaine détenue dans les geôles françaises socialistes comptabilisent d'une façon certaine les taux de récurrence délirants que chacun, ou presque,

déplore... En ne souhaitant pour y remédier qu'un surcroît de répression. Et l'on ose vous faire procès de laxisme, voire même de complicité envers ceux que vous défendiez hier!

A votre décharge, depuis 1948 je crois, l'on n'a pas observé en France une telle sévérité, une telle rigueur, de la part des tribunaux et partant un tel accroissement du taux de la population pénale qui comptera quelque 40 000 âmes vers la fin de l'année si votre système de pénologie perdure. Je ne vois pas, de même que tous les observateurs spécialistes en la matière, ce qui pourrait faire améliorer cet échec, car nul ne s'y trompe, c'est bien d'un échec dont il s'agit. Vos prédécesseurs et opposants peuvent toujours s'en gargariser, ils n'ont su faire, quant à eux, que le pire en créant les pires situations.

« L'effet Mesrine » entre autre dont vous avez, vous, à ce jour à assumer les conséquences. « Phénomène social » disent d'aucuns, « Produit politique » affirmerai-je, et je sais de quoi je parle. J'ai la prétention d'avoir su analyser et vivre, tant intellectuellement que sentimentalement le « phénomène », le « produit », l'homme!

Jacques Mesrine n'était qu'un homme et pas plus phénoménal qu'un autre, avec des défauts et des qualités qui le caractérisent. Sauf qu'il devint ce « produit » médiatisé que sut instrumenter l'ancien régime.

Quant à moi, je fus son ami et seulement son ami. Croyez bien qu'un nombre considérable d'enquêteurs et de spécialistes se sont évertués à rechercher une éventuelle complicité entre Mesrine, les délits qu'il put commettre, et moi-même. Une certaine presse me présente à l'époque de son exécution, et de mon arrestation donc, comme son « lieutenant ». Grade qui flatte sûrement la littérature de romans faciles ou bien procure les émotions chères aux midinettes.

Affublé de ce grade et de cette notoriété, j'ai aujourd'hui encore comme il y a quatre ans à le dénoncer. Le dénoncer car je n'ignore pas ce que produit ce vedettariat : la prison, la mort... pas plus que les causes profondes qui l'articulent. Héros médiatisé, instrumenté, Mesrine a su, et quelquefois à son corps défendant, cristalliser une certaine peur chez certains. Peur mêlée de sentiments plus malsains et parfois d'admiration dans l'opinion publique également.

Pour ma part, je n'ignore plus qu'au sein des instances judiciaires-pénitenciaires, le transfert Mesrine-Bauer s'est opéré de la façon la plus simpliste, facile, dangereuse qu'il soit pour la sauvegarde de cette crispation jouissive et morbide qu'est la « peur ».

La paranoïa sécuritaire est sauve. Et je crève en prison et par vos bons soins à devoir l'alimenter. Depuis que la peine de mort est devenue administrative, n'est-ce pas, elle n'est abolie que pour le spectacle dont vous avez été le témoin, et les rots ponctuels d'une foule vengeresse, intoxiquée, manipulée aux diktats d'un pouvoir soucieux de flatter les plus bas instincts pour les meilleurs scores électoraux possibles; la peine de

mort dans sa représentativité spectaculaire est abolie. Pour être plus objectif, c'est la « peine » qui a été abolie. La mort, quant à elle, persiste et signe dans vos services. Et ce qui est grave, c'est qu'il est douteux que vous l'ignoriez.

Le mépris de la vie, l'humiliation, la négation de ce qui fait chacun être et exister... : ne pensez-vous pas que là réside la véritable conscience de la mort, de sa mort? Allez donc prétendre créer des alternatives de convivialité avec cela!

Là n'est pas votre souci... cependant, il serait intéressant que vous vous préoccupiez de l'application des très modestes « améliorations » que vous avez décidées pour la quotidienneté pénitentiaire, au début de l'année. « Améliorations » qui ne me convaincront jamais du « bonheur carcéral », pas plus que du bien-fondé, de l'honnêteté de la justice et des années supplémentaires que vous et vos services souhaiteriez me voir accomplir en plus des dix-huit ans déjà effectués à ce jour.

Sur ma situation familiale, comme tout un chacun, j'ai des parents aussi. Ils avaient la cinquantaine... il y a vingt ans de cela. Ils sont âgés à présent et nous ne nous sommes plus revus depuis très longtemps. Je tiens à leur éviter le climat parloir-prison. Peut-être ne les verrai-je plus, ce qui ne gêne absolument personne. Des années et des années d'enfermement m'ont fait observer aussi que la famille, les parents d'un prisonnier bénéficient d'autant de considération humaine que le prisonnier lui-même. L'humiliation ne s'arrête pas à la porte de la prison.

Pour famille, j'ai aussi ma femme et ma fille, des êtres extraordinaires. Pour l'anecdote, sachez que ma fille qui a cinq ans aujourd'hui, se prénomme Sarah-Illioutcha, prénoms illustres n'est-ce pas. Si cette précision pouvait extirper une part de cette peur qui vous anime à mon encounter et commande votre rigueur à me détruire! Illioutcha n'est pas un prénom commun et surtout chez des gens dont l'idéologie dominante est bourgeoise. Pas plus qu'en social-démocratie d'ailleurs et dont vous êtes un des représentants. Original penseront d'aucuns... Un concept fait Raison et Sentiment quant à nous! Nous ne sommes guère autrement que ce que nous faisons. Chacun devrait savoir cela pour essayer peut-être de devenir ce qu'il souhaite.

Ma femme qui est enseignante, professeur de lettres, espère et lutte avec moi afin d'obtenir ce droit à la vie, au bonheur, que vous nous refusez encore à ce jour. Sans éclat et avec « calme » encore à ce jour, nous subissons vos décisions tout en les rejetant pour ce qu'elles sont ignobles dans leur effet. Ma femme effectue près de trois cents kilomètres par semaine pour un droit de visite de quarante-cinq minutes. Ce qui, vous le savez bien, ne gêne personne... sauf les autres, ceux qui le subissent. Vous avez sûrement déjà entendu ces « refrains de doléances » comme se plaisent à qualifier ces situations insoutenables les minables, petits ou grands, académiciens ou princes, de service. Ceux-là même dont le prurit

justiciaire nous valut ces « sections spéciales » que nous révèle l'Histoire. La « Raison d'Etat » en ce temps-là, aujourd'hui encore sous bien des aspects, valait bien cette dérive de justice très spécialisée, n'est-ce pas ! Nous sommes en démocratie, n'est-il pas vrai, ce qui autorise d'aucuns à se gargariser de cette Histoire, à la souhaiter d'actualité. Le jeu politique... les zones d'influences...

Que de crédulité à moraliser ainsi mon propos alors même que la morale n'est concrète en « politique » que pour ce qu'elle est efficace, fiable... pour la pérennité du Pouvoir. Les critères humanitaires et sociaux en l'espèce ne sont valables et sérieux que pour ce qu'ils servent et servent à gouverner. L'efficacité n'est payante et où qu'elle s'exerce, qu'autant qu'elle évacue toute sensibilité et scrupule. Dommage que le plus grand nombre soit encore très peu, et mal informé en la matière.

Ce discours en forme d'interpellation vous déplaira. Sachez, Monsieur, et j'insiste, que ma démarche n'est pas à vous plaire mais bien davantage à vous situer par rapport à vous, à vos fonctions, à mon vécu et à l'événement que je subis depuis dix-huit ans. Événement pour lequel vous avez d'énormes responsabilités aujourd'hui. J'avais 20 ans lorsque je fus arrêté et condamné à vingt ans de réclusion criminelle. Après un bref intermède de liberté qui ne fut pas une « chance » que l'on m'a offerte car j'estime qu'après avoir subi ce que j'ai eu à souffrir durant quatorze années, c'est moi qui ai offert sa chance au groupe social compte tenu de l'enragement vécu, en n'y ayant répondu que par ma militance intellectuelle, antifasciste, mes engagements sans équivoque en maintes occasions, de même que par la création d'une famille.

J'ai aujourd'hui 40 ans, vous êtes comptable de ce que sera mon devenir, celui pour lequel vous avez à décider. Le vôtre n'est pas seulement politique... c'est ce que j'essaie de croire.

J'en appelle encore à la nécessité impérieuse de vous voir éviter les amalgames faciles, les comparaisons simplistes, les préjugés hâtifs. Par cette exigence peut-être parviendrez-vous à la meilleure compréhension possible. Vous en avez le droit et le pouvoir. Je n'espère aucune faveur ni privilège. Le droit nous sera suffisant. Si vous pensez qu'il ne pourra s'exercer que dans quelques années, je prendrai date de votre erreur et de l'horreur dont vous serez responsable.

Vingt ans de prison ne sont-ils pas suffisants pour horrifier quiconque conscient du respect dû à son semblable, à la Vie ! N'est-ce pas irrespectueux de nier une existence, une génération durant ! Bien plus que de sévérité, de rigueur, de cruauté même, c'est d'impudeur, d'indécence, dont il s'agit là. Je vous mets au défi de me démontrer la moindre de ces tares à mon endroit. Vous ne pouvez même pas me faire procès d'un quelconque acte de violence, de menace, de blessure, et vous le savez. Les seules violences que l'on puisse me reprocher ne sont jamais que celles dont j'ai eu moi-même à souffrir moralement et physiquement.

Vous n'ignorez pas davantage ce dernier aspect de douleur car l'ayant signalé dans votre livre « L'Exécution » relatant l'affaire Buffet-Bontemps. Vous assuriez la défense de ce dernier, il fut exécuté. Vous n'ignorez pas le climat haineux, mortifère qui produisit ce drame, à savoir entre autre, cette tentative d'évasion par les égouts de la M.C. de Clairvaux et qui fut si cruellement réprimée. J'étais un des candidats évadés; un de ceux-là, qui souffrit de quatre côtes cassées, d'un muscle pectoral arraché, de lésions rénales... après que les gardiens aient tenté de nous noyer dans les égouts. Vous ne pouvez pas avoir oublié cela. Ce souvenir est encore douloureux à ma mémoire.

Vous êtes-vous jamais posé la question de savoir si, libéré conditionnel, j'ai tenté quelque action pour me venger? La réponse est contenue dans le motif de ma révocation de libération conditionnelle : « Ne s'est pas soumis aux mesures d'assistance et de contrôle... » de même que dans le délit de « recel » pour lequel j'ai été condamné à cinq ans de réclusion criminelle.

Il serait déplorable que mon propos vous gêne tellement dans sa formulation. Je sais ne vous avoir dit que très peu de tout ce qu'il serait à dire. Je ne peux, hélas, aller au-delà des mots pour décrire ces dix-huit années de prison. Quel prétexte osera-t-on formuler encore lorsqu'en 1985 j'aurai purgé ces vingt ans de réclusion criminelle? Que dans quelques années, je pourrai prétendre au bonheur? Il sera alors trop tard! Il est déjà bien tard!

Peut-être ferez-vous en sorte de ne pas rendre plus tardive cette « justice » dont vous êtes, Monsieur, le responsable. C'est ce que je souhaite pour conclure ces quelques instants de lecture... En vous remerciant de l'attention dont vous saurez témoigner.

Charles Bauer
octobre 1983

« L'Histoire se développe de telle façon que le résultat final sort toujours de conflits entre des volontés individuelles, qui, à leur tour, sont le fruit d'une quantité de conditions particulières d'existence... Chaque volonté individuelle est entravée par toutes les autres, et ce qui ressort n'est voulu par personne (...), (cependant) chacun contribue au résultat et à son degré de développement. »

F. Engels

Imprimerie Edit 71
22 rue d'Annam
75020 Paris - tél. 636.89.09